

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUIN 2016

L'An Deux Mille Seize, le jeudi neuf juin à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} LOMMERT.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN (jusqu'à 21^H40), M. LEDOS, M^{me} FANTOU, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M^{me} BRETAUD.

Excusés : M^{me} JØRGENSEN (à partir de 21^H40), M. JOUAN, M. GALLIER (pouv. à M^{me} BRETAUD).

Balade du patrimoine "A la découverte des manoirs" – Fixation des tarifs

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Point rajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour la balade du patrimoine "A la découverte des manoirs" qui aura lieu le dimanche 09 octobre 2016, à 5 € pour un adulte, 2 € pour les étudiants, les bénéficiaires de la carte Sortir ! et les demandeurs d'emploi et gratuit € pour les moins de 18 ans.

Prestations périscolaires : Mise en place d'une tarification par catégorie de tranche de quotient familial

(Contre : 2 - M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Abstention : 0 / Pour : 20).

Sur proposition de la commission Finances du 30 novembre 2015, le Conseil Municipal décide de valider le principe de calcul de six tranches de quotients familiaux et la mise en place de la tarification modulée en fonction des ressources des familles, telle que présentée ci-dessous et ce, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

NOUVELLE TARIFICATION DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES PAR CATEGORIE DE TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL

REPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix du repas enfants Mgtais	Prix du repas enfants non Mgtais	Goûter de garderie	GARDERIE au 1/4 d'heure	Etude surveillée
Tranche 1 : moins de 509 €	- 60 %	- 60 %	- 60 %	- 60 %	- 60 %
Tranche 2 : de 509,00 € à 566,99 €	- 40 %	- 40 %	- 40 %	- 40 %	- 40 %
Tranche 3 : de 567,00 € à 799,99 €	- 20 %	- 20 %	- 20 %	- 20 %	- 20 %
Tranche 4 : de 800,00 € à 1249,99 € = tarifs votés au 01/01/2016	3.85	4.58	0.61	0.28	1.72
Tranche 5 : de 1 250,00 € à 1 699,99 €	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %
Tranche 6 : 1 700,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %

Si des familles ne sont pas allocataires CAF, le quotient familial sera calculé de la façon suivante :
1/12^e du ressource fiscale de référence de l'année N-1 divisé par le nombre de parts.

Calcul du nombre de parts

1 ou 2 parents avec 1 enfant à charge = 2.5

1 ou 2 parents avec 2 enfants à charge = 3

1 ou 2 parents avec 3 enfants à charge = 4

1 ou 2 parents avec 4 enfants à charge = 4.5

Par enfant supplémentaire à charge et enfants handicapés = + 0.5

Pour une inscription en accueil périscolaire (restaurant scolaire, garderie municipale, étude surveillée), les familles devront présenter leur notification de quotient familial CAF afin que leur tarif soit appliqué de manière adéquate.

Si des familles ne sont pas allocataires CAF, le quotient sera calculé comme mentionné ci-dessus. En l'absence de ce justificatif, les familles se verront appliquer le tarif de la tranche 6.

Fixation des tarifs périscolaires

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 20).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 06 juin 2016 et suite à la délibération précédente, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017, comme suit :

TARIF DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES du 01/08/2016 AU 31/07/2017

REPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix du repas enfants Mgtais	Prix du repas enfants non Mgtais	Goûter de garderie	GARDERIE au 1/4 d'heure	Etude surveillée
Tranche 1 : moins de 509 €	1,56	1,86	0,25	0,11	0,69
Tranche 2 : de 509,00 € à 566,99 €	2,34	2,78	0,37	0,17	1,03
Tranche 3 : de 567,00 € à 799,99 €	3,12	3,71	0,50	0,22	1,38
Tranche 4 : de 800,00 € à 1 249,99 €	3,90	4,64	0,62	0,28	1,72
Tranche 5 : de 1 250,00 € à 1 699,99 €	4,68	5,57	0,74	0,34	2,06
Tranche 6 : 1 700,00 € et plus ou <u>revenu ou attestation CAF non communiqué</u>	5,46	6,50	0,87	0,39	2,41
Toutes prestations non décommandées la veille seront facturées.					

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	Prix du repas au 01/08/2016
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	6,43
+ de 18 ans	7,84
Prix pour le personnel communal, employés de service Ecole Notre Dame	4,83
Prix pour les enseignants (Subvention de l'Académie incluse)	5,92
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1 ^{re} année	4,26
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2 ^e année	4,46

Fixation des tarifs pour la location des courts de tennis extérieurs

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 06 juin 2016, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs pour la location des courts de tennis extérieurs à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017, comme suit :

Location courts de tennis extérieurs	Tarifs du 01/08/2016 au 31/07/2017
Les courts extérieurs	
* adultes et enfants bénéficiaires de la CARTE SORTIR !	gratuit
* adultes (plus de 25 ans) adhérents au Tennis Club Montgermontais	gratuit
* adultes (plus de 25 ans) non adhérents au TCM	18,90 €
* jeunes de moins de 25 ans adhérents au TCM	gratuit
* jeunes de moins de 25 ans non adhérents au TCM	5,70 €
* carte "famille" non adhérente au TCM	24,00 €
* entreprises montgermontaises (du lundi au jeudi jusqu'à 18h)	25,25 €
* Badge d'accès aux courts extérieurs perdu	33,00 €

Fixation des tarifs pour la location des terrains de beach

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 06 juin 2016, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs pour la location des terrains de beach à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017, comme suit :

Location terrains de beach	Tarifs du 01/08/2016 au 31/07/2017
* Licenciés des clubs montgermontais utilisateurs des terrains de beach (MVBC, badminton, hand, foot...)	gratuit
* Badge équipe pour 6 personnes	24,00 €
* Badge d'accès aux terrains de beach perdu	33,00 €

Attribution d'une subvention à l'association "Colchic 21" pour le festival "Des lyres sur les arbres"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Dans le cadre du festival "Des lyres sur les arbres" qui aura lieu à MONTGERMONT les 24 et 25 septembre 2016, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 700 € au bénéfice de l'association "Colchic 21".

Avancements de grade

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale pour l'avancement de grade de deux agents, le Conseil Municipal décide de supprimer deux postes et d'en créer deux nouveaux afin de nommer ces agents dans leur nouveau grade, comme suit :

Ancienne situation au 01.06.2016 Poste à supprimer	Nouvelle situation au 01.07.2016 Poste à créer
Adjoint technique 1 ^{re} classe 6 ^e échelon	Adjoint technique principal 2 ^e classe 6 ^e échelon

Ancienne situation au 01.06.2016 Poste à supprimer	Nouvelle situation au 01.09.2016 Poste à créer
Rédacteur principal 2 ^e classe 13 ^e échelon	Rédacteur principal 1 ^{re} classe 9 ^e échelon

Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Suite à l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 2^e classe, de 13 heures à 10 heures à compter du 1^{er} avril 2016.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2016

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Prenant en compte les modifications précédentes, le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2016.

Mise en place des titres restaurant

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Sur proposition de la commission Finances du 29 février 2016, le Conseil Municipal valide la mise en place d'un dispositif de "titres restaurant" à partir du dernier trimestre 2016, selon les conditions générales suivantes :

- Valeur faciale du titre : 5 €
- Participation de l'employeur : 50 % (2,50 € par titre)
- Nombre de titres par mois : 1 ticket restaurant pourra être versé par jour travaillé dans le mois.
- Agents concernés : titulaires, stagiaires, non titulaires sur emploi permanent à temps complet ou non complet.
- Condition d'attribution en cas de maladie : retrait d'un chèque par jour d'absence dans le mois, quel qu'en soit le motif. Le calcul est déterminé à terme échu (mois N + 1).
- Condition d'attribution aux agents dont le repas est pris en charge : attribution des titres restaurant sauf pour les agents bénéficiant gratuitement du repas du midi (ATSEM, agents de la restauration, animateurs).

Plan Local d'Urbanisme : Modification simplifiée n° 1 - Approbation

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Lors du Conseil Municipal précédent, Madame le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'un projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant une adaptation portant sur des précisions à apporter au règlement sans majorer de plus de 20 % ni réduire les possibilités de construire et sans réduire une zone urbaine ou à urbaniser et sur la possibilité d'accueillir des logements en zone Ui1 sous la forme d'hébergements d'apprentis ainsi que les logements de fonction de direction et/ou gardiennage était en cours.

L'ensemble des éléments du projet de modification simplifiée était mis à disposition du public en mairie du 11 avril au 13 mai 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au regard du bilan de la mise à disposition, aucune adaptation n'est à apporter aux pièces du dossier.

Au vu des pièces du dossier et des conclusions de l'enquête publique, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

INFORMATIONS

► **Fermeture estivale de l'aire d'accueil des Gens du Voyage**

Fermeture du 15 juillet au 20 août 2016.

► **Marathon Vert – édition 2016**

Une nouvelle épreuve cette année. Souhait qu'un deuxième élu participe à l'organisation du Marathon Vert avec M. Pascal COLLET. M. Etienne WALGER est toujours dans l'équipe des motards.

► **Déménagement mairie**

Pendant les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie, l'accueil, l'urbanisme et le responsable technique seront transférés dans le local de l'ancien Point Info (sous la salle des commissions).

► **PLUI**

Mise en place d'ambassadeurs PLUI pour interroger la population d'une autre commune sur le PLUI.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 13 juin 2016

LE MAIRE
Brigitte LE MEN